

# PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AUX CÉLÉBRATIONS LOCALES (PAF)

## CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- Le projet doit offrir des activités en lien avec la thématique annuelle;
- Le projet doit remplir TOUTES les étapes du formulaire d'assistance financière et être déposé au plus tard le 9 avril 2024;
- Les activités doivent se dérouler le 23 juin, à compter de 12 h ou le 24 juin 2024;
- Le projet doit prévoir les activités suivantes : un hommage au drapeau fleurdelisé; un discours patriotique; un plan de pavoisement **du drapeau québécois. Célébrant la Fête nationale du Québec, seul le drapeau national doit être à l'honneur sur le lieu de la fête;**
- Les célébrations doivent être ouvertes à toute la population (aucun frais de diffusion en ligne ne sera autorisé) et viser la participation de tous **et mettre en avant la culture québécoise.** Les activités dans le cadre d'un festival lucratif sur plusieurs jours ne sont pas admissibles;
- Les activités doivent être non lucratives, c'est-à-dire qu'elles ne doivent pas viser à faire des profits et si profits il y a, ils devront être réinjectés l'année suivante;
- Le projet doit utiliser la signature de la « Fête nationale du Québec » dans toutes ses communications et sa publicité (un organisme pris en tort pourrait se voir refuser une subvention l'année suivante);
- Le projet doit mentionner la contribution du gouvernement du Québec et du Mouvement national des Québécoises et Québécois dans toutes ses communications et sa publicité (affiches, dépliants, etc.);
- Le projet doit présenter des prévisions budgétaires équilibrées, les revenus devant égaler les dépenses. **L'organisation, la coordination ou la production d'une Fête locale est considérée comme une activité bénévole et ne peut faire l'objet d'une rémunération à travers cette subvention. Une preuve de l'obtention d'autres revenus devra être soumise avec la demande;**
  - ✦ L'organisme doit prévoir des actions visant à intégrer les enjeux du développement durable dans ses activités (avant, pendant et après la fête).